

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 5 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Christiane KHERK HOUR, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Yolande LAFRANCAISE, Vanessa ALBERICH, Daniel DROUEN, Bernard VILANOVE, Brigitte LESIEUR.

Date de la convocation : 28 Mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Colette GONZALVEZ.

OBJET : 2024/02/04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612 et suivants, L 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

VU l'article L2121-14 du CGCT concernant les modalités de vote du Compte Administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Le Compte Administratif du CCAS présente en section de fonctionnement et en section d'investissement les réalisations de dépenses (mandats) et de recettes (titres) de l'année 2023.

Compte	Libellé	BP 2023	REALISATION 2023
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	1 916 160,82	1 763 651,82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 060,00	137 594,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 645 000,00	1 612 284,90
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 596,82	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 780,00	9 617,90
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 326,00	3 701,90
66	CHARGES FINANCIERES	380,00	123,80
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	311,50
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	18,00	17,50
R	RECETTE	1 996 160,82	2 240 812,70
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	156 510,82	156 510,82
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	95 915,10
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	897 000,00	846 355,40
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	819 450,00	1 121 291,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 200,00	14 021,20
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	6 718,10
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	123 525,70	9 729,10
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 648,88	1 648,88
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 100,00	8 080,20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 776,82	
R	RECETTE	123 525,70	15 076,90
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 596,82	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 780,00	9 617,90
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 148,88	3 858,90
13	Subventions d'investissements		1 600,00

Le résultat de la section de fonctionnement, une fois enregistrées toutes les dépenses et les recettes de l'année 2023 s'établit à :

→ 320 650.10 € quand on prend en compte uniquement l'année 2023

→ 477 160.92 € quand on cumule le résultat de l'année 2023 et celui de l'année antérieure qu'il convient de reprendre.

Le résultat de la section d'investissement, une fois enregistrées toutes les dépenses et les recettes de l'année 2023 s'établit à :

→ 6 996.66 € quand on prend en compte uniquement l'année 2023

→ 5 347.78 € quand on cumule le résultat de l'année 2023 et celui de l'année antérieure qu'il convient de reprendre. Il n'y a aucun reste à réaliser de l'année 2023 à reporter en année budgétaire 2024 et aucun déficit à couvrir.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations »

Fait à Bompas, le 5 Avril 2024



La Vice-Présidente,

Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE ... 8 AVR. 2024

066-266600519-20240405-2024-02-04-BF